

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 22 mars 2013

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 29 MARS 2013 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Alain LORANT
- Mme Sophie MASSARD
- M. Christian LEBRETON
- Mme Madeleine PINON
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Catherine GALISSON
- M. Patrice GÉRARD
- M. Hubert POTIER
- M. Thierry BOUTEILLER
- Mme Véronique GUÉRIN
- M. Pascal MARTIN
- M. Joël GÉMEUX
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- M. Jean-Louis PERRAUD
- M. Ludovic DIOT

Absents excusés :

- Mme Véronique TESSIER
- Mme Jacqueline LEDEVIN qui a donné procuration à M. Thierry BOUTEILLER

Secrétaire de séance :

- **M. Joël GÉMEUX** est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Vote des taux de fiscalité locale 2013

EXPOSÉ

- Vu la Loi de Finances N° 2012-1509 du 29/12/12 pour l'exercice 2013,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la circulaire ministérielle N° NOR/INT/B/13/03544/C du 7/03/2013 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2013
- Vu l'article 87 de la loi de finances 2013 et l'annexe 1 de la circulaire précitée fixant le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux à 1.018 pour les propriétés bâties et non bâties
- Vu l'état n° 1259 portant notification pour l'exercice 2013 des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices calculées par les Services Fiscaux à hauteur de 63 751 € pour 2013,
- Vu les taux moyens communaux 2012 et les taux plafonds 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que durant ce mandat électoral, les taux d'imposition ont fait l'objet d'une augmentation à hauteur de 1% en 2009. Il informe l'assemblée des taux moyens communaux de 2012 au niveau départemental et national ainsi que des taux plafonds 2013.

Trois propositions sont soumises au vote de l'assemblée :

- produits attendus pour 2013 sans augmentation des taux = 600 335 €
- produits attendus pour 2013 avec une augmentation des taux de 1% = 606 294 €
- produits attendus pour 2013 avec une augmentation des taux de 1.2% = 607 450 €

Considérant la conjoncture économique et l'évolution 2012-2013 du produit attendu estimée à 2.10 %, sans augmentation des taux, Monsieur le Maire propose, en accord avec la Commission Finances réunie le 21/03/13, de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2013.

D É C I S I O N

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de maintenir pour l'année 2013 les taux d'imposition comme suit :

	Pour mémoire TAUX 2008	Pour mémoire TAUX 2009 à 2012	Taux moyens communaux 2012 au niveau national	BASES prévisionnelles 2013	TAUX 2013	PRODUIT attendu 2013
Taxe d'Habitation	13.46%	13.59 %	23.83%	1 468 000 €	13.59 %	199 501 €
Foncier Bâti	13.36%	13.49 %	20.04%	2 035 000 €	13.49 %	274 522 €
Foncier Non Bâti	39.76%	40.15 %	48.79%	314 600 €	40.15 %	126 312 €
					TOTAL	600 335 €

Vote

Délibération adoptée par 18 voix pour
Fait et délibéré le 29 Mars 2013
En Mairie à SOUDAN, le 02 AVRIL 2013
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Publié ou notifié le
Le Maire
B. DOUAUD

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Compte de Gestion 2012 - Budget Assainissement**EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion du Budget Assainissement tenu par le comptable public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT pour l'année 2012. Ce document comptable retrace le détail des crédits inscrits au Budget Primitif, des décisions modificatives, des dépenses et recettes effectuées durant l'exercice 2012. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

•	Section d'exploitation :	excédent	de :	+ 5 643.06 €
•	Section d'investissement :	excédent	de :	<u>+ 44 420.23 €</u>
	Résultats de l'exercice 2012 :	excédent	de :	50 063.29 €

Résultats de clôture 2011 :

•	Section d'exploitation :	excédent	de :	+ 12 136.51 €
•	Section d'investissement :	excédent	de :	<u>+ 168 861.81 €</u>
	Excédent 2011			180 998.32 €

•	Part affectée à l'investissement			000 000.00 €
•	Résultat global de clôture 2012 :			231 061.61 €

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement.

.../...

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 1 abstention,

- **N'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur**
- **approuve le Compte de Gestion établi par le comptable public au titre de l'exercice 2012 pour le budget assainissement**

Vote

Délibération adoptée par 17 voix pour – 1 abstention

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Assainissement : Compte Administratif et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012

EXPOSÉ

Sous la présidence de Monsieur Alain LORANT, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine en détail le Compte Administratif 2012 du Budget Assainissement.

- **La section d'exploitation** présente un résultat d'exercice excédentaire de 5 643.06 € :

Le retour à l'équilibre de la section d'exploitation est dû à :

- ✓ La subvention communale de 10 000 €
- ✓ L'augmentation régulière de la redevance assainissement (+ 2700 €) en 2012
- ✓ L'évolution du montant de la taxe de raccordement eaux usées et l'augmentation du nombre de raccordements (15 raccordements en 2012)

On constate néanmoins une augmentation des dépenses liée à l'énergie et à la régularisation du contrat de surveillance des équipements de la station d'épuration.

- **la section d'investissement** présente un résultat d'exercice excédentaire de 44 420.23 €.

- ✓ Les dépenses d'investissement se limitent pour 2012 au solde des travaux d'extension du réseau assainissement lieudit la Galinière et rue Julien Masson. Elles s'élèvent à 1 339.52 €
- ✓ Les recettes d'investissement sont principalement constituées du FCTVA, des dotations et solde des subventions relatives à l'extension du réseau assainissement ainsi que des amortissements

- **L'annuité de la dette** s'élève à 38 599.88 €.

RÉSULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2012

	Solde exécution reporté	Part affectée à l' investis- sement	Mandats de l'exercice	titres de l'exercice	Excédent / Déficit de l'exercice	Résultats de clôture au 31/12/2012
Exploitation	12 136.51	0.00	101 501. 07	107 144. 13	+ 5 643.06	+ 17 779.57
investissement	168 861.81		47 834. 19	92 254. 42	+ 44 420. 23	+ 213 282.04
Total	180 998.32	0.00	149 335. 26	199 398.55	+ 50 063.29	+ 231 061. 61

Le budget assainissement présente à la clôture de l'exercice 2012 un résultat excédentaire égal à 231 061.61 €.

Le Compte Administratif du Budget assainissement est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par Monsieur le Directeur des Finances Publiques.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

M. Alain LORANT, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2012.

DÉCISION

Compte tenu du volume de crédits nécessaires au maintien de l'équilibre de la section d'exploitation, le Conseil Municipal, par 16 voix pour – 1 abstention, (M. Le Maire ne prend pas part au vote) :

- 1. confirme l'affectation des résultats repris par anticipation dans le budget primitif 2013 comme suit :**
 - le report en section d'exploitation de la totalité de l'excédent de fonctionnement 2012 (R 002) = 17 779.57 €
 - le report en section d'investissement (R 001) de l'excédent d'investissement 2012 = 213 282. 04 €
 - la part affectée à l'investissement (1068) = 0 €
- 2. approuve le Compte Administratif du Budget assainissement 2012**

Vote

Délibération adoptée par 16 voix pour - 1 abstention - (M. Le Maire ne prend pas part au vote)

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire,

B. DOUAUD

Le Maire,

B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Compte de Gestion 2012 - Budget communal**EXPOSÉ**

Préalablement au vote du Compte Administratif, M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Compte de Gestion tenu par le comptable public de la Trésorerie de CHÂTEAUBRIANT au titre de l'année 2012 ; ce document retrace l'ensemble des écritures comptables de l'exercice échu : crédits inscrits au Budget Primitif et Décisions Modificatives, mandats de paiement et titres de recettes, bilans, soldes et résultats de clôture de l'exercice 2012. Il doit être en tout point identique au Compte Administratif dressé par l'ordonnateur.

Ce document fait apparaître les résultats suivants (hors restes à réaliser) :

Résultats de l'exercice 2012 en excédent de : + **1 127 082.37€**

- Section de fonctionnement : excédent de : 557 016.08 €
- Section d'investissement : excédent de 570 066.29 €

Résultats de clôture 2011 en excédent de : + **391 334.89 €**

- Section de fonctionnement : excédent de : + 1 063 727.43 €
- Section d'investissement : déficit de : - 672 392.54 €

Part affectée à l'investissement - **700 000.00 €**

Résultat global de clôture 2012 : excédent de : + **818 417.26 €**

Ces résultats sont conformes au Compte Administratif du budget communal 2012.

.../...

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- **N'émet aucune observation ni réserve sur la tenue des comptes visés et certifiés conformes par l'ordonnateur**
- **approuve le Compte de Gestion établi par le comptable public au titre de l'exercice 2012 pour le budget communal**

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré le 29 mars 2013
En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Publié ou notifié le
Le Maire
B. DOUAUD

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

Objet : Budget communal**Approbation du Compte Administratif****Et affectation du résultat de clôture de l'exercice 2012****EXPOSÉ**

Sous la présidence de Monsieur Alain LORANT, Adjoint Délégué aux Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif du Budget Communal 2012 dont les résultats de clôture s'établissent comme suit :

	Solde exercice 2011	Part affectée investissement	Mandats émis	Titres émis	Excédent (+) Déficit (-) de l'exercice	Résultats de clôture 2012
Fonctionnement	1 063 727.43 €	-700 000.00 €	1 161 956.36 €	1 718 972.44 €	557 016.08 €	920 743.51 €
Investissement	-672 392.54 €	0.00 €	591 441.35 €	1 161 507.64 €	570 066.29 €	-102 326.25 €
TOTAL	391 334.89 €	-700 000.00 €	1 753 397.71 €	2 880 480.08 €	1 127 082.37 €	818 417.26 €

Le résultat global de clôture 2012 présente (avant RAR) un excédent de 818 417. 26 €.

Les restes à réaliser (RAR) en 2013 s'élèvent en recettes à 51 593. 00 €

Les restes à réaliser (RAR) en 2013 s'élèvent en dépenses à 79 317. 09 €

Soit un déficit de : - 27 724.09 €

Le résultat de clôture 2012 (après RAR) s'élève à 790 693.17 €.

Le besoin de financement pour 2013 s'élève à 130 050.34 €

Le Compte Administratif du Budget communal (résultat global avant report des restes à réaliser) est conforme au Compte de Gestion 2012 établi par le comptable public.

Monsieur le Maire quitte la salle afin que le Conseil Municipal délibère.

M. Alain LORANT, Adjoint aux Finances soumet au vote du Conseil Municipal l'approbation du Compte Administratif 2012.

.../...

DÉCISION

Le Conseil Municipal par 17 voix pour

(NB - M. le Maire ne prenant pas part au vote ne dispose pas de procuration en son nom) :

- 1. approuve le Compte Administratif 2012 du Budget Communal**
- 2. décide d'affecter dans le Budget Primitif 2013 les résultats de clôture comme suit :**

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	- art 002	420 743.51 €
------------------------------------	-----------	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement	- art 1068	500 000.00 €
Déficit d'investissement reporté	- art 001	102 326.25 €

Vote

Délibération adoptée par 17 voix pour – (M. Le Maire ne prenant pas part au vote)

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme
 Certifié exécutoire
 Publié ou notifié le
 Le Maire
 B. DOUAUD

Le Maire,
 B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2013 et reprise des résultats de l'exercice 2012

EXPOSÉ

Le Budget Primitif 2013 tient compte dans ses prévisions de la reprise des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2012 détaillés comme suit :

Le budget communal présente à la clôture de l'exercice 2012 un excédent de :

Résultats cumulés de la section de fonctionnement :	+ 920 743.51 €
Résultats cumulés de la section d'investissement :	- <u>102 326.25 €</u>
TOTAL	+ 818 417.26 €

Lors du vote du Compte Administratif II a été décidé d'affecter dans le Budget Primitif 2013, les résultats de clôture comme suit :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté (002)	420 743.51 €
--	--------------

Section d'investissement :

Affectation de l'excédent de fonctionnement (1068)	500 000.00 €
Déficit d'investissement reporté (001)	- 102 326.25 €

Le Budget Primitif 2013 présenté à l'assemblée s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Section de fonctionnement =	1 949 209.11 €
Section d'investissement =	1 579 050.86 €

Le financement des dépenses d'équipement est assuré en partie par un virement de la section de fonctionnement de 680 000 €, un excédent de fonctionnement 2012 capitalisé à hauteur de 500 000 €, le FCTVA à hauteur de 80 000 € et des immobilisations à hauteur de 17 052 €. Il reste à couvrir durant cet exercice un déficit d'investissement de 102 326.25 €.

.../...

Les dépenses d'équipement s'élèvent 1 156 000 € :

N° opération	Opérations	Montant	REPORTS CREDITS 2012	TOTAL	RECETTES attendues
Dép ./ Rec.	Financières	90 318.75		90 318.75	600 000.00

Dépenses Equipement hors opération (doc urba. Etud. insert)		24 722.08	13 777.92	38 500.00	
11	Eclairage public	7 973.59	22 026.41	30 000.00	
13	restaurant scolaire	20 000.00		20 000.00	
15	Voirie	110 000.00		110 000.00	
16	Presbytère	120 000.00		120 000.00	
17	Espaces verts	5 000.00		5 000.00	
18	Extension réseaux	20 000.00		20 000.00	
20	Imm. 1 R. H. Poulin	10 000.00		10 000.00	
21	Trav R. J. Lebel	1 093.79	13 906.21	15 000.00	
22	Salle multifonction	470 000.00		470 000.00	
32	Mairie et annexes	20 000.00		20 000.00	
33	Equipements divers	117 470.46	2 529.54	120 000.00	
37	Salle des sports	5 000.00		5 000.00	
40	Logements locatifs	5 000.00		5 000.00	
42	Terrain vest. football	16 000.00		16 000.00	
46	Aire de loisirs	5 000.00		5 000.00	
47	Cimetière	45 000.00		45 000.00	39 593.00
48	Edifices culturels	6 922.99	27 077.01	34 000.00	12 000.00
49	Ferme de Bon Amour	5 000.00		5 000.00	
50	Maison associations	2 500.00		2 500.00	
51	Ecole	5 000.00		5 000.00	
53	Salle polyvalente	30 000.00		30 000.00	
55	Réserves foncières	25 000.00		25 000.00	
TOTAL DÉPENSES EQUIPEMENT & RAR		1 076 682.91	79 317.09	1 156 000.00	51 593.00
TOTAL Dép. & Rec. réelles		1 167 001.66	79 317.09	1 246 318.75	651 593.00

.../...

D É C I S I O N

Le Conseil Municipal adopte par 17 voix pour, 1 abstention,

1. la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2012 et leur affectation dans le Budget Primitif 2013

2. le Budget Primitif 2013 qui s'établit comme suit :

- Les crédits de la Section de Fonctionnement votés par chapitre s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 949 209.11 €
- Les crédits de la Section d'Investissement votés par opération s'équilibrent en recettes et dépenses à hauteur de 1 579 050.86 €

Vote

Délibération adoptée par 17 voix pour, 1 abstention,

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,

B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Comptabilité M 14 : Actualisation des durées d'amortissement

EXPOSÉ

- Vu l'instruction comptable M 14 applicable au budget des communes
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R 2321-1, relatif aux conditions d'amortissement des immobilisations
- Vu la délibération du 27/09/1996 autorisant la mise en application de la comptabilité M 14 en matière de biens amortissables,
- Considérant que la durée d'amortissement pour chaque catégorie de biens est fixée par l'assemblée délibérante sur proposition de l'ordonnateur, il vous est proposé d'actualiser et de fixer les durées d'amortissement des immobilisations ci-après :
 - Matériel de transport : 7 ans
 - Matériel et logiciels informatiques : 3 ans
 - Frais d'Etudes non suivies de réalisation : 5 ans
 - Subventions Equipement / financement biens immobilier (c204) : 15 ans
 - Biens précités dont la valeur est inférieure à 800 € : 1 an

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités,

1. le Conseil Municipal, par 18 voix pour, adopte la proposition de Monsieur le Maire et fixe les durées d'amortissement comme suit :

- Matériel de transport : 7 ans
- Matériel et logiciels informatiques : 3 ans
- Frais d'Etudes non suivies de réalisation : 5 ans
- Subventions Equipement / financement biens immobilier (c204) : 15 ans
- Biens précités dont la valeur est inférieure à 800 € : 1 an

2. La délibération sera transmise au comptable public

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents (18 voix)

Fait et délibéré le 29 Mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
Bernard DOUAUD,

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2012

EXPOSÉ

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bilan des acquisitions et cessions opérées par une commune de plus de 2 000 habitants sur son territoire donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Ce bilan devant être annexé au Compte Administratif est établi en vue d'apporter une appréciation sur la politique foncière de la collectivité.

Conformément à cet article, Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le bilan 2012 qui regroupe les décisions relatives aux transactions immobilières énumérées ci-après:

Décision du 1^{er} juin 2012 :

CESSION DU CHEMIN COMMUNAL LIEUDIT « LA MARTINAIS »

Suite à la demande de M. LAMARTHE, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession du chemin communal lieudit « La Martinais » au prix de 0.30 €/m², sous réserve de recueillir l'accord préalable des riverains. La cession concerne la portion de voie traversant le village relié à chaque extrémité au CR 10.

CESSION DU TAILLIS « LA LANDE DES FRAICHES » LIEUDIT LA ROULAIS

Suite à la demande de M. TRAMIER, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession du taillis « La Lande des Fraiches » lieudit La Roulais au prix de 0.15 €/m², sous réserve de recueillir l'accord préalable des riverains. Cette parcelle est située en zone agricole, en bordure de ruisseau.

Récapitulatif des projets d'acquisitions et cessions immobilières année 2012

Cessions 2012						
Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Acquéreur	Superficie	Montant	Délibération
Chemin communal		Lieudit La Martinais	M. LAMARTHE	Bornage à réaliser	0.30 €/m ²	1 ^{er} juin 2012
Parcelle non bâtie		Lieudit La Roulais	M. TRAMIER	Bornage à réaliser	0.15 €/m ²	1 ^{er} juin 2012

Acquisitions 2012						
Nature du bien	Réf. cadastrales	Lieudit	Cédant	Superficie	Montant	Délibération
NÉANT						

DÉCISION

Après avoir pris connaissance des éléments précités et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les opérations de cessions et d'acquisitions foncières 2012.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré le 29 mars 2013
En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Publié ou notifié le
Le Maire
B. DOUAUD

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs

EXPOSÉ

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu les dispositions de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu les prévisions budgétaires communales pour l'exercice 2013,
- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire,
- Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26/01/1984 modifié, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du service
- Vu le dernier tableau des effectifs de l'année arrêté au 30/04/2012,
- Considérant l'évolution des postes de travail,

Il vous est proposé d'adopter les modifications du tableau des effectifs détaillées ci-après

D É C I S I O N

Après avoir pris connaissance des éléments précités, le Conseil Municipal

Article 1 : autorise la création d'un poste relevant du secteur social :

- un poste d'ASEM principal 2^{ème} classe à temps non complet (24 h 30 mn/semaine – 24.50^{ème}/35^{ème} h)

Article 2 : autorise la suppression de postes relevant du secteur technique :

- un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (32 h 18 mn/semaine)
- deux postes d'adjoints technique 1^{ère} classe (un à temps complet et un à temps non complet -32h18mn/semaine)

Article 3 : adopte le tableau des effectifs modifié ce jour :

Grades ou emplois	Catégories	Postes budgétaires au 30/04/2012	Modification Tableau des effectifs	Postes budgétaires au 01/04/2013	Postes pourvus au 01/04/2013	dont TNC
Secteur administratif						
. Attaché	A	1		1	1	0
. Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1		1	1	0
. Adjoint administratif 1ère classe	C	1		1	1	
. Adjoint Administratif 2è classe	C	1		1	1	1
TOTAL		4		4	4	1
Secteur technique						
. Adjoint technique Principal 1ère classe	C	1		1	1	0
. Adjoint technique principal 2ème classe	C	2	-1	1	1	
. Adjoint technique 1ère classe	C	2	-2	0	0	
. Adjoint technique 2è classe	C	7	1	8	7	4
TOTAL		12		10	9	4
Secteur social						
. ASEM Principal 2ème classe TNC	C		1	1	0	
. ASEM 1ère classe TNC	C	2		2	2	2
. Adjoint d'animation 2è classe	C	1		1	1	1
TOTAL		3	0	3	3	3
TOTAL GÉNÉRAL		19		17	16	8

Article 4 : inscrit les crédits nécessaires au financement de ces postes sur le budget communal 2013.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,
B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Programme d'Aménagement de la Voirie Communale et Enduits d'usure 2013

EXPOSÉ

M. Christian LEBRETON, Adjoint Délégué à la Voirie, présente au Conseil Municipal la liste des travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie communale à entreprendre en 2013. Cette liste a été établie en concertation avec les services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) dans le cadre de la mission d'assistance technique «ATESAT».

La Commission Finances, lors de sa dernière réunion, a effectué les arbitrages nécessaires au respect des prévisions budgétaires arrêtées pour l'exercice comptable 2013 et soumet à l'approbation de l'assemblée la liste des travaux ci-après :

1. le Programme d'Aménagement de la Voirie Communale 2013

Nature	Nom	Longueur (ml)	Largeur (ml)	Situation Agglomération ou hors (H.A)	Travaux	Montant TTC
	Route de la Galinière à la Bodinai	850 ml 240 ml	4 ml 3 ml	H.A	Réfection voirie	64 440.00 € 12 960.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC						77 400.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL H.T						64 715.71 €

2. Le programme d'entretien de la voirie communale 2013 comme suit :

Nature	Nom	Longueur (ml)	Largeur (ml)	Situation Agglomération ou hors (H.A)	Travaux	Montant T.T.C
	Route de la RD 20 à la RD 34 Le Bois Gerbaud	3630 ml 165 ml	4 ml	H.A.	Enduits d'usure bicouche 3.60 € / m ² TTC	55 188.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL TTC						55 188.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL H.T.						46 143.81 €

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces programmes.

DÉCISION

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

1. approuve le programme 2013 pour l'Aménagement de la Voirie Communale estimé à 77 400 € TTC (64 715.71 € HT)
2. approuve le programme 2013 d'entretien de la voirie communale estimé à 55 188 € TTC (46 143.81 € HT)
3. autorise M. le Maire à solliciter auprès du Conseil général les subventions qui pourront être octroyées dans le cadre du Fonds de Développement Solidaire (FDS)
4. inscrit à l'opération 15 - voirie - du Budget primitif 2013 les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC)
5. inscrit à l'article 61523 du Budget Primitif 2013 les crédits de dépenses nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien de la voirie communale (enduits d'usure)
6. autorise M. Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré le 29 mars 2013

En Mairie à SOUDAN, le 2 avril 2013

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le

Le Maire

B. DOUAUD

Le Maire,

B. DOUAUD

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 22 mars 2013

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VENDREDI 29 MARS 2013 A 20H30

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

- | | |
|---------------------|---|
| <u>2013/03 – 01</u> | Vote des taux de fiscalité 2013 |
| <u>2013/03 – 02</u> | Compte de Gestion 2012 – Budget assainissement |
| <u>2013/03 – 03</u> | Compte Administratif 2012 et affectation du résultat de clôture
– Budget Assainissement |
| <u>2013/03 – 04</u> | Compte de Gestion 2012 – Budget Communal |
| <u>2013/03 – 05</u> | Compte Administratif 2012 et affectation du résultat de clôture
– Budget Communal |
| <u>2013/03 – 06</u> | Vote du Budget Primitif 2013 et reprise des résultats de l'exercice
2012 – Budget Communal |
| <u>2013/03 – 07</u> | Actualisation des durées d'amortissement des biens communaux |
| <u>2013/03 – 08</u> | Mise à jour du tableau des effectifs |
| <u>2013/03 – 09</u> | Bilans des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2012 |
| <u>2013/03 – 10</u> | Programme d'Aménagement de Voirie Communale 2013
et Enduits d'usure |